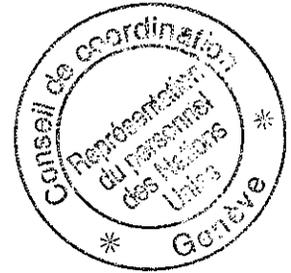


COPIE



13 MAI 2008

To: M. FERNANDEZ-VERNET, Enrique, Président
A : M. SANCHEZ, Raul
Mme BERTACCA, Nicole Commission d'arbitrage
Mme ZHANG Yenlin
Mme JANSEN Eva
Florence Chevalier
Caroline Jeunet
From: Marta Perez Cuso Alliance-Genève
De : Dominique Rames
Ridha Zargouni
c.c. Xavier Campos, Secrétaire exécutif du Conseil de coordination
Date: 8 mai 2008 Ref.:

Subject: *Recours auprès de la Commission d'arbitrage suite au non-respect du Règlement de la représentation du personnel de l'ONUG*

Objet : *Demande d'annulation d'une réunion de membres du Conseil de coordination tenue le mardi 6 mai 2008 à 14 heures en Salle I*

Nous soussignés, Madame Florence Chevalier, Madame Caroline Jeunet, Madame Marta Perez Cuso, Madame Dominique Rames et Monsieur Ridha Zargouni, membres de Alliance-Genève,

après avoir participé le 6 mai 2008 à une réunion des membres du Conseil de coordination (CC), et conformément à l'article 21, Chapitre IX du Règlement de la représentation du personnel de l'ONUG stipulant que « *Les membres du personnel, collectivement ou individuellement, et tout organe du personnel peuvent adresser un recours à la Commission d'arbitrage au sujet du non-respect du présent Règlement.* »,

déposons ce jour un recours auprès de la Commission d'arbitrage afin de dénoncer le caractère illégal de la réunion du 6 mai 2008 et de la faire déclarer nulle et non avenue, de même que les décisions prises au cours de cette réunion.

Nous soussignés, déplorons les faits survenus au cours de cette réunion, et adressons en annexes à la Commission d'arbitrage, la chronologie des faits et messages électroniques relatifs à cette réunion.

1. Nous, membres de Alliance-Genève (AG) ci-dessus mentionnés, déclarons que le paragraphe 2 de l'article 7, Chapitre V du Règlement de la représentation du personnel de l'ONUG, stipulant que « *Les réunions du Conseil ont lieu au moins une fois par mois. Elles sont convoquées par le Président à la demande du Bureau exécutif ou du tiers des membres du Conseil* » n'a pas été respecté.

→ A cet égard, AG dénonce qu'une convocation non-officielle a été adressée aux membres du CC en date du 2 mai 2008 par Monsieur Xavier Campos, Secrétaire exécutif du CC (voir « Historique » ci-joint et Annexe 2) et que Monsieur Daniel Prémont, Président du CC, n'a avisé les membres du CC de la tenue de cette réunion qu'en date du 5 mai 2008 (voir Chronologie des faits et Annexe 6).

2. Nous, membres de Alliance-Genève ci-dessus mentionnés, déclarons que l'Article 3.3 du Règlement intérieur du Conseil de coordination de l'ONUG, stipulant que « *L'ordre du jour provisoire est affiché sur les tableaux réservés à l'affichage des communications du Conseil en même temps qu'il est envoyé aux membres du Conseil, au moins 3 jours [*] avant la séance à laquelle il se rapporte, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 de l'article quinze* » n'a pas été respecté.

→ A cet égard, AG dénonce qu'aucune convocation officielle n'a été communiquée aux membres du CC, pas plus qu'à l'ensemble du personnel. Aucune mention de cette réunion n'est parue sur le tableau d'affichage officiel des réunions du CC.

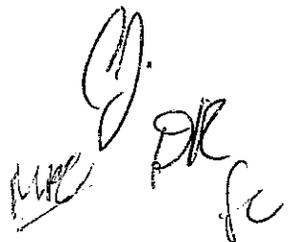
3. Nous, membres de Alliance-Genève ci-dessus mentionnés, déclarons que le paragraphe 3 de l'article 7, Chapitre V du Règlement de la représentation du personnel de l'ONUG, stipulant que « *L'ordre du jour provisoire des réunions comprend tous les points dont un ou plusieurs membres ont demandé l'inscription. Sauf urgence dûment motivée, il est communiqué à tous les membres du Conseil trois (3) jours [*] au moins avant la réunion à laquelle il se rapporte* » n'a pas été respecté.

→ A cet égard, AG dénonce que le délai de 3 jours ouvrables n'a pas été respecté pour l'envoi de la convocation, mais également l'envoi des documents pertinents pour ladite réunion. AG dénonce par ailleurs que les points à insérer demandés par AG n'ont pas été pris en considération par la Présidence et le Secrétariat du CC (voir Chronologie des faits et Annexes 6, 6 bis et 8).

4. **En conséquence de quoi, nous, membres de Alliance-Genève ci-dessus mentionnés, demandons par la présente à la Commission d'arbitrage de bien vouloir arbitrer le présent recours visant à annuler la réunion tenue le 6 mai 2008 ainsi que toutes décisions prises au cours de cette réunion.**

5. Nous, membres de Alliance-Genève, portons à l'attention de la Commission d'arbitrage notre détermination à vouloir oeuvrer pour la défense des intérêts du personnel de l'ONUG, et ce malgré les récents événements survenus.

* 3 jours ouvrables (parenthèse ajoutée).



6. Nous, Madame Florence Chevalier, Madame Caroline Jeunet, Madame Marta Perez Cuso, Madame Dominique Rames et Monsieur Ridha Zargouni, membres de Alliance-Genève, remercions les membres de la Commission d'arbitrage pour l'intérêt porté à notre recours, et restons à leur entière disposition pour tout complément d'information.

Pour Alliance-Genève :

Florence Chevalier

Caroline Jeunet

Marta Perez Cuso

Dominique Rames

Ridha Zargouni

cf. fe
me